

Direction : Communauté d'Agglomération de Plaine Commune

Secteur développement urbain et social

REF : Plaine2007002

Signataire : MLM/TM

OBJET : Convention ANRU du projet de rénovation urbaine d'Aubervilliers et de Saint-Denis/quartier Cristino Garcia Landy

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le projet de convention partenariale pour la rénovation urbaine du quartier intercommunal à Aubervilliers et à Saint Denis, Cristino Garcia Landy, validé par le Comité d'Engagement de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) le 27 avril 2006.

Considérant que ce projet de rénovation urbaine participe à l'amélioration de l'attractivité des deux communes, et de l'agglomération, ainsi que des conditions des habitants,

Considérant qu'il constitue l'un des sites inscrits dans le Contrat Territorial de Renouvellement Urbain de la communauté d'agglomération signé le 25 janvier 2007 avec l'ANRU.

A l'unanimité.

DELIBERE :

Article 1er : Approuve les termes de la convention partenariale de mise en œuvre pour la rénovation urbaine du quartier Cristino Garcia Landy, en vue de sa signature avec l'ANRU,

Article 2 : Approuve le plan prévisionnel de financement indiqué dans la convention,

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire à signer la convention ANRU du projet de rénovation urbaine d'Aubervilliers et de Saint Denis / quartier Cristino Garcia Landy ainsi que toute autre pièce afférente.

Le Maire